

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/La-Mairie-de-Neuilly-Plaisance-denonce-le-saccage-du-Plateau-d-Avron.html>

Pésence CDURABLE*

Plus jamais ça ! La Mairie de Neuilly-Plaisance dénonce le saccage du Plateau d'Avron

- Développement Durable en débat -



Date de mise en ligne : lundi 14 janvier 2013

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Dans l'indifférence quasi-générale des média traditionnels, une déforestation de près de 2 hectares a été orchestrée par RTE, touchant un Espace Boisé Classé de plus de 200 arbres. La [Mairie de Neuilly-Plaisance](#), représentée par son maire [Christian DEMUYNCK](#) dénonce ce [saccage de la Forêt du Plateau d'Avron](#) pour que cela ne se reproduise pas ailleurs, avec les mêmes conséquences écologiques et économiques désastreuses. Un combat de David contre Goliath ? Les internautes sont invités à se mobiliser via les réseaux sociaux pour dire "plus jamais ça !" !

Ce parc, qui était un véritable havre végétal pour Neuilly Plaisance, est maintenant défiguré par une plaie végétale béante. Il s'en remettra probablement, mais dans combien de temps ?

[\[Photo du saccage de la Forêt du Plateau d'Avron\]](#)

Cette "boucherie végétale" pour reprendre les termes de la Mairie de Neuilly-Plaisance, ayant de surcroît des impacts négatifs sur la faune locale, est à l'initiative de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), avec l'aval du gouvernement. L'arrêté interministériel a été signé le 20 juillet 2012 par Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, et Cécile DUFLOT, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement.

[\[Pylône RTE\]](#) *"Nous avons tout tenté pour stopper ce saccage écologique, et pourtant la justice a donné raison à l'Etat et aux intérêts partisans. Le mal est fait, mais nous ne pourrons jamais accepter ce qui s'est produit et qui risque de se produire demain ailleurs, peut-être chez vous. Alors nous voulons témoigner, afin que d'autres forêts ne connaissent pas le sort de la nôtre. Et nous allons continuer à nous battre."*

En 1963, un pylône électrique est implanté sans droit ni titre sur une propriété privée.

En 2007, le propriétaire du terrain obtient le retrait du pylône par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), par décision de justice sous astreinte.

La Ville de Neuilly-Plaisance, soucieuse d'éviter que ce retrait ne soit synonyme de mini-catastrophe écologique, propose des solutions respectueuses de l'environnement (enfouissement des lignes, déplacement, etc.).

Elle n'est pas suivie, la solution imposée par ceux qui sont à l'origine du problème et avec l'aval de l'Etat est à la fois la plus dommageable pour le Plateau d'Avron et la plus coûteuse : près d'1MEuros qui va être prélevé sur les factures EDF des consommateurs !

Appel à l'aide des réseaux sociaux

Les recours ont été déposés sur le fond dès le départ. Après avoir épuisé les premiers recours sur l'urgence pour stopper les travaux de déboisement, la Ville de Neuilly-Plaisance a porté l'affaire sur le fond devant le Conseil d'Etat. Nous sommes confiants qu'à un moment ou à un autre une prise de conscience aura lieu du gâchis, à la fois écologique et économique, qu'a représenté cette « opération ». Mais cette fois nous voulons que l'opinion entende parler de cette gabegie, même si c'est trop tard pour les 200 arbres du Plateau d'Avron, tombés sous les coups des bulldozers.

Pour cela, nous avons besoin de vous et d'une reprise maximum de l'information sur le [saccage de la Forêt du Plateau d'Avron](#) dans les réseaux sociaux.

Neuilly-Plaisance

[<http://img.annuaire-mairie.fr/214/img/logo/neuilly-plaisance.png>] Nous sommes la [Mairie de Neuilly-Plaisance](#) [1], représentée par son maire [Christian DEMUYNCK](#). Notre démarche n'est pas partisane, il s'agit ici de défendre les intérêts de tous les Nocéens, un arbre n'ayant pas d'appartenance politique et l'écologie étant un sujet qui dépasse largement le clivage droite-gauche. Bien sûr, nous sommes choqués que cet arrêté ait été signé par deux ministres écologistes, mais à la limite ce n'est pas le plus important. Le plus important est que cela ne se reproduise pas ailleurs, avec les mêmes conséquences écologiques et économiques désastreuses. Certes, c'est un peu David contre Goliath, mais nous n'abandonnerons pas le combat que nous menons, nous le devons aux Nocéens mais aussi à la préservation de notre environnement.

Historique

- ▶ **1963** : Création de la ligne à haute tension passant au-dessus de Rosny-sous-Bois et du Plateau d'Avron, à Neuilly-Plaisance. Un pylône est alors installé dans une propriété privée, contrairement à ce qui était prévu par la Déclaration d'Utilité Publique.
A la demande du propriétaire du terrain sur lequel est implanté le pylône, le Tribunal de Grande Instance de Bobigny (arrêt du 1er mars 2007), la Cour d'Appel de Paris (arrêt du 2 juillet 2008) puis la Cour de Cassation condamnent Réseau de Transport d'Electricité (RTE) à déplacer le pylône.
- ▶ **2007** : Début de la concertation sous l'égide du Préfet de Seine-Saint-Denis.
- ▶ 29 juin 2007 : Première réunion de concertation organisée par le Préfet de Seine-Saint-Denis.
- ▶ 25 juillet 2007 : La Ville propose l'enfouissement complet de la ligne, proposition non retenue par RTE en raison du coût de 1 845 000 euros.
- ▶ **2008** : Deuxième réunion de concertation organisée le 1er Février par le Préfet de Seine-Saint-Denis.
- ▶ 16 juillet 2008 : Fin de la phase de concertation
- ▶ **2009** : Dépôt d'un permis de construire par le propriétaire du terrain, le 27 juillet à la mairie de Rosny-sous-Bois
- ▶ **2010** : Réunion de travail le 13 octobre entre RTE et la Ville de Neuilly-Plaisance, qui demande au gestionnaire des renseignements complémentaires sur son projet.
- ▶ **2011** : Demande de Déclaration d'Utilité Publique par RTE le 24 janvier.
- ▶ 17 octobre - 25 novembre 2011 : Enquête publique relative aux travaux de modification des lignes électriques aériennes et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (suppression de l'Espace Boisé Classé)
- ▶ 24 décembre 2011 : Avis favorable du Commissaire-enquêteur sous réserve que l'Espace Boisé ne soit pas déclassé.
- ▶ **2012** : Rencontre le 7 mars entre le Maire de Neuilly-Plaisance, le Préfet de Seine-Saint-Denis et les riverains concernés pour rappeler la position de la Ville.
- ▶ 23 avril 2012 : Avis défavorable du Conseil municipal de Neuilly-Plaisance sur la mise en conformité du Plan d'Occupation des Sols qui entrainerait le déclassement de l'Espace Boisé Classé.
- ▶ 20 et 24 juillet 2012 : arrêtés ministériel et préfectoral refusant ces solutions et préconisant la solution qui consiste à ne conserver qu'un circuit sur deux de la ligne actuelle et de l'installer sur la file disponible Romainville - Villevaude. Cette solution impose une modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Neuilly-Plaisance et le déboisement d'environ 2 ha d'une zone Espaces Boisés Classés. Coût de l'opération : 870 000 euros.
- ▶ 4 août 2012 : recours gracieux auprès du Préfet
- ▶ 24 septembre 2012 : Dépôt d'un référé-suspension de la Ville de Neuilly-Plaisance au Tribunal administratif de Montreuil, demandant la suspension de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012.
- ▶ 1er octobre 2012 : commencement des travaux
- ▶ 5 octobre 2012 : suite au début des travaux le 1er octobre, saisine du juge des référés du Tribunal Administratif de Montreuil pour faire suspendre les travaux
- ▶ 31 octobre 2012 : le juge du Tribunal administratif de Montreuil de déclare incompetent.
- ▶ 5 novembre 2012 : suite à la déclaration d'incompétence du Tribunal Administratif, saisine par la Ville du juge des référés du Conseil d'Etat
- ▶ 27 novembre 2012 : le Conseil d'Etat rejette le référé suspension, RTE ayant précipité ses travaux afin de

terminer avant que l'audience ne prenne place, nous privant ainsi de ce recours.

Les recours

Nous avons l'espoir que le Conseil d'Etat nous écouterait, et que nous pourrions stopper à temps le déboisement du Plateau d'Avron, dans le cadre d'un référé suspension. La manoeuvre de RTE, indigne d'une telle entreprise, ne nous l'a pas permis. En effet, RTE a accéléré les travaux pour les terminer avant l'audience. En outre, RTE a assuré la défense de l'arrêté alors que l'entreprise n'était pas directement concernée par la procédure. Nous maintenons donc nos deux recours au fond devant le Tribunal administratif de Montreuil et le Conseil d'Etat pour obtenir la suppression de l'arrêté interministériel qui autorise le déclassement de l'Espace Boisé Classé et la suppression de l'arrêté préfectoral qui choisit la solution n°5 proposée par RTE, la plus coûteuse et la plus impactante sur l'environnement. A noter que Neuilly-Plaisance est victime collatérale, les terrains impactés étant propriété des établissements Lafarge et de la ville de Rosny-sous-Bois.

La Presse « traditionnelle »

L'opération de déforestation (mort de 200 arbres) dans un Espace Boisé Classé (à quelques mètres d'une zone Natura 2000) n'a pas vraiment intéressé la presse traditionnelle. Seul le Parisien s'est fait l'écho de la situation (Google Actualité - mots clés : Plateau Avron).

Pourtant, il y a 2000 pétitionnaires Nocéens qui ont tenté de stopper le massacre. Personne n'en a parlé....

[Mairie de Neuilly-Plaisance](#)

Post-scriptum :

[\[Article sponsorisé\]](#)

[<http://stats.buzzea.com/stat-2741-355926.gif>]

* [Espace Présence CDURABLE online](#)

[1] Neuilly Plaisance est une commune en Seine-Saint-Denis.